



Par courriel, SDÉ et messenger

Le 24 mars 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Jean-Olivier Tremblay
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : (514) 289-2211, poste 4683
Télééc. : (514) 289-2007
Courriel : Tremblay.JeanOlivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'autorisation du PROJET LECTURE À DISTANCE –
PHASES 2 ET 3
Votre R-3863-2013 / Notre référence R048503 JOT**

Chère consœur,

Le 17 mars dernier, les intervenants CANWISP, Forsak Technocom inc. et Communautel inc. mettaient fin à leur intervention et annonçaient la conclusion d'une entente avec le Distributeur, le tout relativement au dossier mentionné en objet.

Lorsque l'entente sera signée par toutes les parties, le Distributeur en déposera copie au dossier de la Régie, sous pli confidentiel, le tout étant prévu d'ici le 28 mars 2014. Les intervenants qui le souhaiteront pourront consulter l'entente après signature d'un engagement de confidentialité.

Concernant la demande du GRAME, de SÉ-AQLPA et de UC relative à des demandes de renseignements sur l'entente et sur de possibles impacts sur les coûts des phases 2 et 3 du projet LAD, le Distributeur soumet respectueusement qu'elle est prématurée. En effet, le Distributeur suggère que la Régie et les intervenants prennent d'abord connaissance du contenu de l'entente avant que la Régie n'émette une décision à cet égard.

Le Distributeur précise à ce stade que l'entente consiste essentiellement en un protocole de collaboration entre les parties visant l'identification de problèmes de

brouillage potentiels, mais non encore avérés, suite au déploiement de l'IMA, l'analyse des données et la recherche de solutions de mitigation, si tel était le cas. Ainsi, le Distributeur se réserve le droit de faire des représentations additionnelles, notamment sur le fait qu'il pourrait être questionné sur cette entente lors des audiences plutôt que par le biais de demandes de renseignements si la Régie estimait cette avenue souhaitable.

En espérant le tout conforme nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos meilleures salutations.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT/sg